

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Collecte et interception des eaux
usées (Lot 9) - Secteur I2-O

Présentation aux citoyens
Le 15 juin 2016

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Mot de bienvenue
- Présentation des intervenants
- But de la rencontre
- Localisation des travaux
- Description des travaux
- Calendrier préliminaire des travaux
- Coût des travaux
- Gestion de la circulation
- Services municipaux
- Communications
- Responsabilités des citoyens
- Période de questions

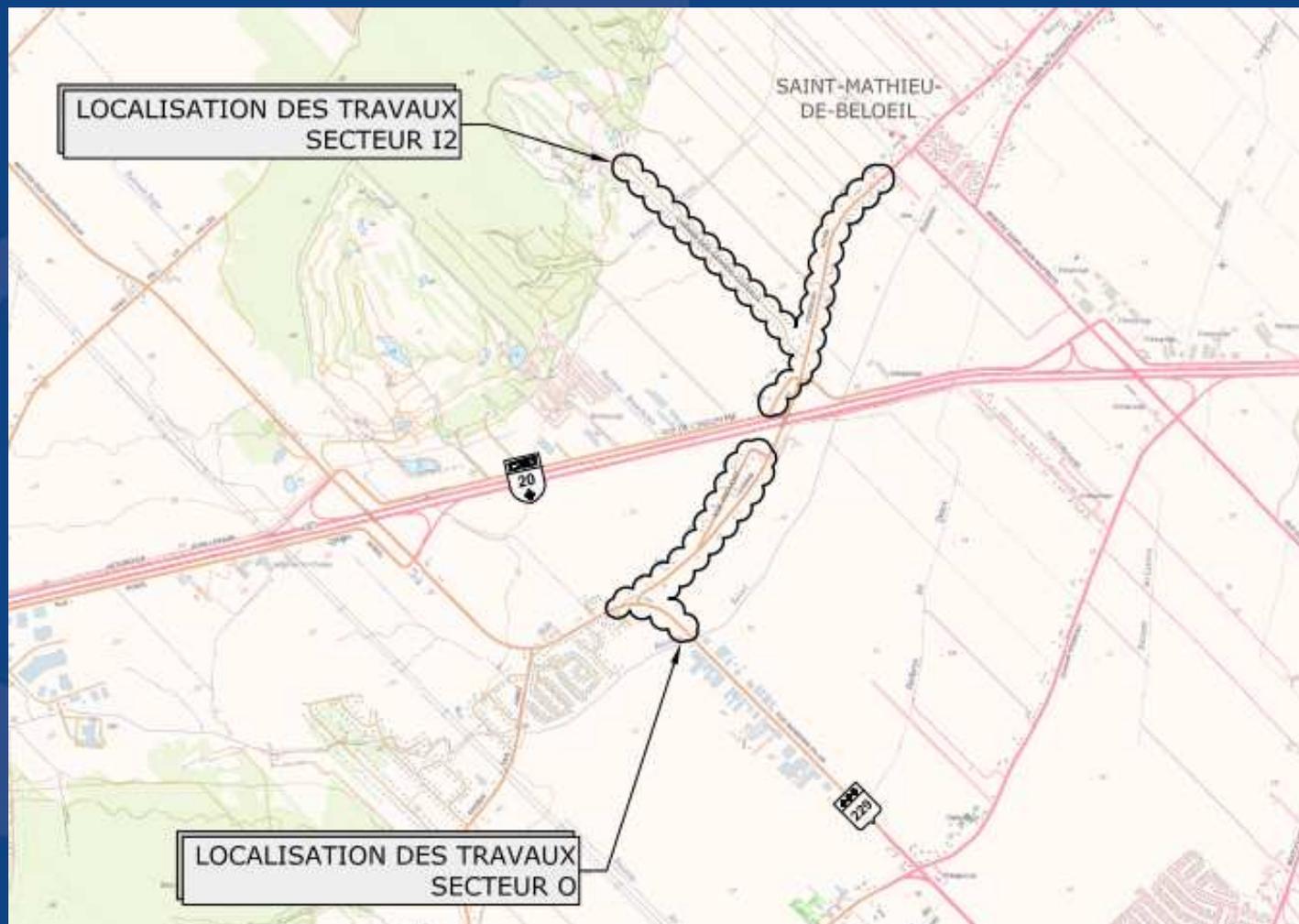
PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

- Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
- BRICON (Entrepreneur général)
- PLURITEC (Ingénieurs)
- GROUPE ABS (Laboratoire)

BUT DE LA RENCONTRE

- Informer les citoyens des travaux à venir
- Rues touchées :
 - Rue Bernard-Pilon (Route 229)
 - Chemin du Ruisseau-Nord
 - Rue Provost
 - Chemin de l'Industrie
 - Chemin des Grands-Coteaux
- Établir un lien de communication entre les citoyens et les différents intervenants
- Cibler et réduire les irritants occasionnés par les travaux

LOCALISATION DES TRAVAUX



DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Mise en place d'une conduite d'égout sanitaire sur une longueur totale de près de 5 000 mètres;
- Travaux de canalisation de fossés sur la rue Bernard-Pilon et sur le chemin des Grands-Coteaux (près de l'intersection du chemin du Ruisseau-Nord)
- Remplacement d'une section de conduite d'aqueduc sur le chemin de l'Industrie;
- Remplacement de ponceaux;
- Reconstruction de la structure de chaussée et du pavage;
- Éclairage de rue sur poteaux existants HQ;
- Ajout d'une bande piétonnière sur chemin du Ruisseau-Nord;
- Changement de côté de la bande piétonnière sur Grands-Coteaux;
- Divers travaux de drainage;
- Travaux de réfection de surface.

CALENDRIER PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX

- Mobilisation de l'Entrepreneur : 13 juin 2016
- Inspection vidéo, signalisation, arpentage, ...
- Début pose de conduites : 20 juin 2016
- Durée des travaux : 20 semaines
- Fin des travaux (incluant pavage base) : 28 octobre 2016
- Travaux de pavage (2^e couche) : printemps 2017

- Les travaux seront exécutés par deux équipes de travail de l'Entrepreneur. Possibilité d'une 3^e équipe si requis.

- Équipe # 1 : Chemin de l'Industrie, Bernard-Pilon et chemin du Ruisseau-Nord (secteur O)
- Équipe # 2 : Chemin du Ruisseau-Nord (secteur I2) à partir de rue des Loisirs

CALENDRIER PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX

➤ Équipe # 1 :

- Chemin de l'Industrie (mi-juin à juillet);
- Bernard-Pilon (juillet);
- Chemin du Ruisseau-Nord – Secteur O (août à septembre);
- Rue Provost (octobre).

➤ Équipe # 2 :

- Chemin du Ruisseau-Nord à partir de la rue des Loisirs (mi-juin à juillet);
- Chemin des Grands-Coteaux (août à octobre).

COÛT DES TRAVAUX

- Contrat octroyé par le conseil municipal à l'Entrepreneur BRICON lors de la séance du conseil du 6 juin 2016.
- Montant du contrat : 6 664 403,40 \$ + taxes
- Règlement 15.06 (Égout) : 4 354 000 \$
- Règlement 15.07 (Pavage) : 5 226 000 \$

GESTION DE LA CIRCULATION

- Accès aux résidences
- Circulation en alternance pour le secteur des travaux
- Signalisation à l'aide de signaleurs ou feux temporaires

- Rues avec circulation en alternance : Ruisseau-Nord (secteur O), Grands-Coteaux.
- Rues complètement fermées (circulation locale seulement et chemin de détour) : Industrie, Ruisseau-Nord (secteur I2), Provost.

SERVICES MUNICIPAUX

- Collecte des ordures et du recyclage
 - Mettre vos bacs au chemin comme à l'habitude;
 - L'Entrepreneur déplacera vos bacs au besoin;
 - SVP bien identifier vos bacs (adresse).

- Services de police et de sécurité incendie

- Services postaux

- Transport scolaire

COMMUNICATIONS

- Site internet de la Municipalité
www.saint-mathieu-de-beloeil.com
- Documents disponibles sur le site
- Agent de communication dédié au projet
- Communications directes durant les travaux
- Signalisation sur le chantier
- Guide du « parfait branché »
- Urgence AIBR : (450) 584-3731
- Urgence Entrepreneur : (514) 863-3530

RESPONSABILITÉS DES CITOYENS

- Durant les travaux (été 2016) :
 - Suivre les indications du chantier
 - Respecter les limites des travaux (CSST)
 - Compléter la fiche de branchement
 - Confirmer la localisation du branchement
 - Planifier la construction de votre branchement

- Après les travaux (2017 et 2018)
 - Réaliser les travaux de raccordement de votre résidence au branchement du réseau
 - Désaffecter le système de traitement autonome existant

GUIDE DU PARFAIT BRANCHÉ

SANITAIRE



GUIDE DU PARFAIT BRANCHÉ EN 5 ÉTAPES

Branchement d'égout sanitaire :

1. Est-ce que ma maison a été construite avec une sortie d'égout sous la dalle de sous-sol ou en prévision d'un raccordement éventuel aux égouts de la Municipalité?
- 2a. Si oui → Localiser et compléter la fiche de branchement.
- 2b. Si non → Évaluer les différentes alternatives possibles pour votre raccordement aux égouts municipaux en fonction de vos installations existantes et déterminer l'endroit retenu (voir dessin des cas 1 à 6). Dessiner le tracé souhaité sur votre fiche de branchement. Les conseils d'un plombier peuvent être requis pour évaluer les alternatives possibles et choisir la moins coûteuse.
3. Remettre votre fiche complétée à la Municipalité.
4. Si jugé requis, un représentant mandaté par la Municipalité vous visitera pour confirmer certaines informations.
5. Printemps 2017, la Municipalité autorisera le début de la construction des branchements.

Tous les branchements doivent être réalisés en conformité avec la réglementation municipale.

Toutes les conduites enfouies doivent être conformes aux normes du BNQ 1809-300.

Toute la plomberie intérieure des résidences doit être conforme au code de plomberie du Québec.

PLUVIAL



GUIDE DU PARFAIT BRANCHÉ EN 5 ÉTAPES

Branchement d'égout pluvial:

1. Est-ce que mon branchement pluvial coule en surface sur mon terrain, est raccordé au fossé ou au tuyau qui canalise mon fossé?
- 2a. Si oui → Aucune modification requise.
- 2b. Si non → Il faut le rendre conforme. Il est interdit de raccorder son branchement pluvial à l'égout sanitaire. Le branchement pluvial doit couler en surface du gazon ou être raccordé au fossé ou à l'égout pluvial s'il en existe un.
3. Demander un permis de branchement à la Municipalité si vous désirez vous raccorder au tuyau pluvial existant dans le fossé canalisé (s'il y en a un).
4. Si jugé requis, un représentant mandaté par la Municipalité vous visitera pour confirmer certaines informations.
5. La pompe d'assèchement est obligatoire et devra être conservée en tout temps même si le branchement pluvial peut-être fait gravitairement.

Tous les branchements doivent être réalisés en conformité avec la réglementation municipale.

Toutes les conduites enfouies doivent être conformes aux normes du BNQ 1809-300.

Toute la plomberie intérieure des résidences doit être conforme au code de plomberie du Québec.

FICHE DE BRANCHEMENT

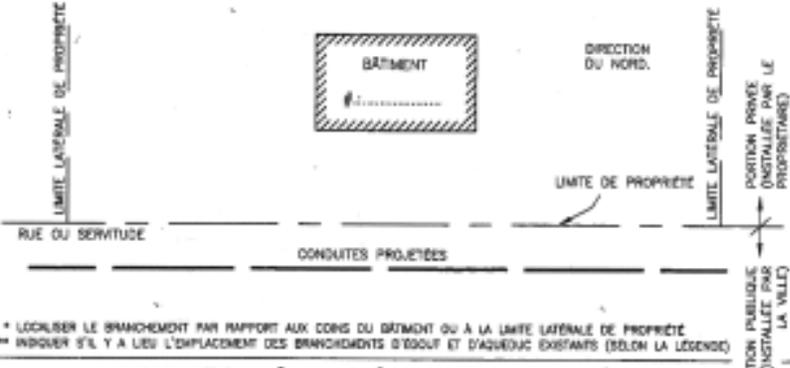
**FICHE DE BRANCHEMENT
D'ÉGOUT SANITAIRE**



***IMPORTANT: À SIGNER ET À RETOURNER PAR
FAX OU COURRIEL
AVANT LE:

TITRE DU PROJET: Municipalité de St-Mathieu-de-Beauce
INTERCEPTION DES EAUX USÉES, AQUÉDUC ET
RÉFECTION DE PAVAGE SECTEURS 02 ET 0

INDIQUER L'EMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS SUR LE CROQUIS CI-DESSOUS. (VOIR LÉGENDE)



* LOCALISER LE BRANCHEMENT PAR RAPPORT AUX CORNS DU BÂTIMENT OU À LA LIMITE LATÉRALE DE PROPRIÉTÉ
** INDICER S'IL Y A LIEU L'EMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT ET D'AQUÉDUC EXISTANTS (SELON LA LÉGENDE)

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE PROPRIÉTAIRE

NOM DE LA RUE: _____ NUMÉRO CIVIQUE: _____
DU No. LOT

NOM DU(DES) PROPRIÉTAIRE(S): _____

TÉLÉPHONE RES.: _____ TÉLÉPHONE BUR.: _____

EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ EST UN LOT VACANT (SANS BÂTIMENT)? OUI NON

Y-A-T-IL DES OBSTACLES ENFOUS À L'ENDROIT DES BRANCHEMENTS PROJÉTÉS? OUI NON

SI OUI LÉGENDEZ (OU COMMENTEZ) _____

DÉSIREZ-VOUS DES BRANCHEMENTS SUPPLÉMENTAIRES? OUI NON SI OUI, COMBIEN? _____

SIGNATURE: _____ DATE: _____

* INDICER L'ENDROIT DU BRANCHEMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR CE PLAN OU JOINDRE UN PLAN COMPLÉMENTAIRE À LA PRÉSENTE (TOUT BRANCHEMENT SUPPLÉMENTAIRE DEVRA ÊTRE APPROUVÉ PAR LA VILLE).

LÉGENDE

△ BRANCHEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE	☼ ARBRE, TYPE
⊗ BRANCHEMENT D'AQUÉDUC	□ FOSSE SEPTIQUE
● BORNE DE LIMITE DE PROPRIÉTÉ EXISTANTE	+ ARBRE, OBSTACLE ENFOUS (SPÉCIFIER)

PÉRIODE DE QUESTION ???